



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-037-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 février 2018. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

02-038-18 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en ajoutant deux points à l'ordre du jour :

- Travaux de rénovation du Centre Harpell; et
- Avis d'expropriation – partie du lot 1 559 478 du Cadastre du Québec – Centre multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 02-037-18 Ouverture de la séance
- 02-038-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 02-039-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 02-040-18 Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2018 »
- 02-041-18 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

5. Développement communautaire

- 02-042-18 Ventes de garage communautaires les 12 mai et 18 août 2018
- 02-043-18 Participation à l'événement du Club Boréal le 8 juillet 2018

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.
 - 02-044-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères
 - 02-045-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières organiques
 - 02-046-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs
 - 02-047-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un tracteur diesel équipé d'un godet, d'un balai et d'un souffleur
- 7.2. Conclusion de contrats
 - 02-048-18 Travaux de rénovation du Centre Harpell

02-049-18 Approbation de la deuxième et dernière année d'option pour le renouvellement du contrat de collecte et transport des matières recyclables

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

02-050-18 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 – Travaux de réfection du Centre Harpell

7.5. Autres sujets

02-051-18 Partenariat avec le Campus Macdonald de l'Université McGill et le Cégep John Abbott relativement à la collecte des matières organiques

8. Environnement

02-052-18 Demande de dérogation temporaire pour l'utilisation d'un site d'élimination de neige au MDDEPLCC

9. Développement économique et touristique

02-053-18 Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de Développement commercial (SDC)

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

02-054-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

02-055-18 Adoption des comptes

02-056-18 Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2018

02-057-18 Augmentation temporaire de la marge de crédit pour les opérations courantes de 2 000 000 \$ à 7 000 000 \$ à la Banque de Montréal

02-058-18 Désignation de signataires pour les chèques et toutes autres transactions bancaires

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

02-059-18 Avis d'expropriation – Partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec – Centre multifonctionnel

11.3. Autres sujets

02-060-18 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité environnement de la Ville

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2 Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

02-061-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 748-1 modifiant le règlement numéro 748 concernant la prévention des incendies

02-062-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales

02-063-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 804 décrétant des dépenses pour des travaux de construction, de réfection d'infrastructures municipales et l'achat d'un système de déshumidification pour l'année 2018 et un emprunt de 2 241 004 \$

02-064-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132 et I-136 et la zone commerciale C-144

02-065-18 Adoption du projet de règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130 , I-132 et I-136 et la zone commerciale C-144

02-066-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique

02-067-18 Adoption du projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique

02-068-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 536-11 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'introduire des dispositions particulières applicables à la protection de la canopée arborescente

02-069-18 Adoption du règlement numéro 764-1 modifiant le règlement numéro 764 relatif à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'élargir sa portée à tout le bâtiment

02-070-18 Adoption du règlement numéro 803 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

02-071-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 11 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Où en est la Ville dans ses démarches avec les promoteurs Grilli et Ménard pour le développement du secteur nord maintenant que le PPU a été adopté; • Demande plus de détails sur les deux sujets qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la séance • Avis d'expropriation : qu'est-ce que la Ville souhaite faire de ce terrain, quel sera le prix de l'expropriation, pourquoi dépenser de l'argent des citoyens quand la Ville va obtenir des 10% en frais de parc, en terrain ou en argent, dans les prochaines années lorsque le développement immobilier débutera; • Pourquoi le sujet « avis d'expropriation » a-t-il seulement été ajouté le soir même de la séance quand cela fait plus de 4 ans que la Ville travaille sur ce dossier; • Pourquoi poursuivre cette expropriation lorsque la Ville a laissé tomber celle du terrain adjacent au parc Lalonde; • Quel est votre projet avec le terrain; quand est-ce que vous allez cesser de dépenser l'argent des citoyens dans cette maison;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Sommes-nous à l'étape de l'avis de réserve ou de l'expropriation pour ce terrain; • Est-ce que l'on parle bien du terrain où est située la maison Michel-Robillard « Braerob »; • Que veut dire le 4^e attendu du projet de règlement numéro 798-1, car tout le parc industriel est déjà construit; • À l'article 3 du projet de règlement numéro 798-1, vous faites référence à des images aériennes, parlez-vous d'images prises avec des drones? • Dans le règlement numéro 533-70, vous faites référence à de l'entretien de l'aménagement paysager, comment cet article sera-t-il appliqué; est-ce que notre voisine pourra continuer de faire des thématiques dans son aménagement paysager; • D'où vient l'argent pour l'expropriation du terrain; • Quelle est la vision du maire pour Sainte-Anne-de-Bellevue;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du Club Richelieu pour un barrage routier : demande des explications puisque ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et souhaiterait avoir reçu une réponse avant;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-039-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2018;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2018 (Budget);
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2018 (PTI);
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2018;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

02-040-18 Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2018 »

ATTENDU QUE l'évènement « Ça roule au bord de l'eau 2018 » aura lieu le samedi 16 juin 2018;

ATTENDU les diverses demandes de la SDC afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, à savoir :

De 5 h jusqu'à 18 h :

- Fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues de l'Église et Maple;
- Fermeture de la rue Lalonde;
- Fermeture partielle de la rue du Collège entre la rue Sainte-Anne et limite sud des stationnements de la rue du Collège;
- Fermeture partielle des rues Christie et St-Jean-Baptiste au sud de la rue St-Thomas;
- Fermeture partielle de la rue Saint-Pierre entre les rues Saint-Jacques et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle, en direction ouest, de la rue Saint-Paul entre les rues Legault et Saint-Pierre;
- Fermeture partielle de la rue Lamarche entre les rues Saint-Paul et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Montée Sainte-Marie au sud de l'adresse civique 3;
- Fermeture de la rue Perrault entre les rues Saint-Georges et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Kent;
- Fermeture des stationnements Galipeault, Hôtel de Ville, du Quai et Larry-Moquin;

Utilisation des parcs et espaces suivants :

- Terrain aux abords de la piste cyclable et de la toilette publique;
- Promenade du Canal sur toute sa longueur, à l'exception de la place réservée pour la Croisière Navark;
- Parc en X;
- Parc de la rue Lalonde;
- Trottoir devant le magasin VON/NOVA;
- Parc Kelso;

Besoins matériels :

- Deux scènes mobiles (à déterminer);
- Barricades en nombre suffisant pour assurer les besoins de l'événement;
- Système de son de la Ville;
- Tables/chaises à être transportées aux endroits désignés (à déterminer);
- Tentes mobiles pour événement et pour artisans (à déterminer);
- Dossards réfléchissants (à déterminer);
- Prises et/ou adaptateurs électriques, rallonges électriques;
- Cônes et ruban «Danger» en vinyle;

Autres :

- Permettre l'utilisation du logo de la Ville dans le cadre de ses campagnes de promotion;
- Appui de la Ville pour effectuer une demande auprès de la SAAQ et Opération Nez Rouge relativement à la conférence « Bouclez-la! »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les demandes de la SDC ci-haut énumérées afin d'assurer le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau », lequel se tiendra le 16 juin 2018, et ce, sans possibilité de reporter la date de l'événement pour quelque motif que ce soit.

D'autoriser l'administration municipale à délivrer un permis d'événement à la SDC énonçant les conditions que la Ville jugera nécessaires pour la tenue de celui-ci.

D'appuyer un projet conjoint entre la SDC et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour demander la participation de la Société d'Assurances Automobile du Québec (SAAQ) et d'Opération Nez Rouge à l'événement, pour que ceux-ci présentent la conférence « Bouclez-la! ».

Adoptée à l'unanimité.

02-041-18 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
--

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande du CPE du Campus à l'effet d'autoriser que la section de la rue Maple située en face du 3 rue Maple, soit deux places de stationnement, devienne une zone où il serait permis de stationner pour 15 minutes, entre 8 h et 9 h 30, les matins de semaine;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux de signalisation afin de permettre le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes, entre 8 h et 9 h 30, du lundi au vendredi du côté est de la rue Maple sur une longueur de 10 mètres à partir de l'entrée charretière du CPE, soit l'équivalent de deux places de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

02-042-18 Ventes de garage communautaires les 12 mai et 18 août 2018

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements;

ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;

ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la Ville;

ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage les samedis 12 mai et 18 août 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires les 12 mai et 18 août 2018.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage en s'inscrivant au Service des Loisirs le tout, sans obligation de se procurer de permis spécial.

Adoptée à l'unanimité.

02-043-18 Participation à l'événement du Club Boréal le 8 juillet 2018

- ATTENDU la 40^e édition de la course à pied du Défi Boréal;
- ATTENDU QUE depuis déjà plusieurs années, la Ville appuie cet événement qui encourage la course à pied;
- ATTENDU QUE la Ville fait la promotion de l'événement dans ses publications;
- ATTENDU la demande de traverser les chemins municipaux et d'emprunter de l'équipement afin d'aider au bon déroulement des activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver la traversée des chemins municipaux et l'emprunt d'équipements pour aider au bon déroulement des activités dans le cadre de l'événement du Club Boréal qui se tiendra le dimanche 8 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

02-044-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères

3450

ATTENDU QUE la collecte des ordures ménagères est un service de base offert aux citoyens et aux commerçants de la rue Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance le 31 mars 2018 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres vise un contrat pour une durée de deux ans avec une année d'option ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour un contrat de deux ans avec une année d'option.

Adoptée à l'unanimité.

02-045-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières organiques

ATTENDU QUE la collecte des matières organiques a été implantée à la Ville en 2013 ;

ATTENDU QUE le contrat qui visait la collecte des matières organiques pour les maisons unifamiliales, les 4 logements et moins ainsi que le campus Macdonald arrive à échéance le 31 mars 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite également desservir les 5 logements et plus ;

ATTENDU QUE cette collecte répond au plan de développement durable afin de réduire la quantité des matières résiduelles enfouies ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à procéder à un appel d'offres sur invitation dans le cadre de la collecte et du transport des matières organiques pour un contrat de deux ans avec une année d'option.

Adoptée à l'unanimité.

02-046-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le SW48D de Bombardier par un modèle similaire neuf ;

3451

ATTENDU QUE cet équipement est utilisé pour le déneigement des trottoirs tous les hivers depuis plus de 20 ans ;

ATTENDU QUE cet équipement est un modèle acheté en 1996 et qu'il est de par le fait même très usé ;

ATTENDU QU' un modèle Prinoth SW4B ou RPM Tech Caméléon série 2 est fortement à considérer, principalement pour la disponibilité des pièces ;

ATTENDU QU' un rouleau mange-glace sera mis en option au devis ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'acquisition de cet équipement au PTI 2018-2019-2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles 2018 pour le déneigement des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.

02-047-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un tracteur diesel équipé d'un godet, d'un balai et d'un souffleur

ATTENDU QU' il y lieu de remplacer le tracteur John Deere par un modèle plus performant neuf, muni d'un godet, d'un balai et d'un souffleur ;

ATTENDU QUE cet équipement est utilisé lors du déneigement des patinoires en période hivernale ainsi que pour l'entretien horticole en période estivale ;

ATTENDU QU' un modèle de marque John Deere ou Kubota est fortement à considérer principalement pour la disponibilité des pièces ;

ATTENDU QUE le godet, le balai et le souffleur permettraient au nouveau tracteur d'être multifonctionnel ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'acquisition de cet équipement au PTI 2018-2019-2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour faire l'acquisition d'un tracteur diesel équipé d'un godet, d'un balai et d'un souffleur.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**02-048-18 Travaux de rénovation du Centre Harpell**

ATTENDU QUE le Centre Harpell est un bâtiment qui a été construit dans les années 1940;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer des rénovations et des réfections supplémentaires au mandat original dont des travaux additionnels dans le hall d'entrée et des travaux de réparations et de peintures sur les murs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser un montant supplémentaire de 11 500,00 \$, taxes incluses à la compagnie *Polygone Construction Inc.* pour les travaux de rénovation additionnels au Centre Harpell.

D'autoriser une dépense maximale de 11 500,00 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires à même le fonds de roulement, tel que détaillé dans la résolution 12-316-17.

Adoptée à l'unanimité.

02-049-18 Approbation de la deuxième et dernière année d'option pour le renouvellement du contrat de collecte et transport des matières recyclables

ATTENDU la résolution 12-310-13 octroyant le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 avec deux (2) années d'options, soit jusqu'au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la Ville est admissible à des subventions approximatives de 56 000 \$ par année grâce à son taux élevé de diversion des déchets (matières recyclables et organiques);

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite jusqu'à présent des services offerts par l'entrepreneur *Environnement Routier NRJ inc.*;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet de se prémunir de la dernière année d'option du contrat de service de collecte et transport des matières secondaires récupérables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De prolonger pour une année le contrat de service de collecte et transport des matières recyclables avec la compagnie *Environnement Routier NRJ inc.*

D'autoriser la dépense d'un montant de 67 930,77 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 à même le poste budgétaire 02-452-00-491 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

02-050-18 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 – Travaux de réfection du Centre Harpell
--

ATTENDU la résolution 10-270-17 autorisant l'octroi du contrat pour la réfection du Centre Harpell;

ATTENDU la recommandation du service de l'urbanisme quant au paiement du décompte numéros 1 et 2 à l'entreprise *Polygone Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du service de l'urbanisme quant au paiement des décomptes numéros 1 et 2 à l'entreprise *Polygone Construction inc.* relativement à des travaux de réfection du Centre Harpell, pour un montant de 462 303,32 \$, taxes incluses lequel est financé à même un emprunt au fonds de roulement tel que spécifié à la résolution 10-270-17.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

02-051-18 Partenariat avec le Campus Macdonald de l'Université McGill et le Cégep John Abbott relativement à la collecte des matières organiques

ATTENDU QUE la présente entente arrive à échéance le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la Ville offre à ces institutions 44 collectes de matières organiques par année, le tout sans frais;

ATTENDU QUE ce partenariat contribue aux objectifs gouvernementaux de valorisation des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à conclure une entente pour la période débutant le 2 avril 2018 et se terminant le 31 mars 2020 avec le Campus Macdonald de l'Université McGill et le Cégep John Abbott relativement à la collecte des matières organiques.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

02-052-18	Demande de dérogation temporaire pour l'utilisation d'un site d'élimination de neige au MDDEPLCC
------------------	---

- ATTENDU QUE depuis 2011, la Ville utilise le site de dépôt à neige de la Ville de Kirkland pour les premiers 10 000 m³;
- ATTENDU QUE depuis 2015, la Ville utilise le site de dépôt à neige de la Ville de Lachine lorsque nous dépassons les 10 000 m³ autorisés à la Ville de Kirkland;
- ATTENDU QU' exceptionnellement, la Ville a été avisée à la mi-janvier 2018 par les autorités de l'arrondissement de Lachine que la Ville ne pouvait plus utiliser leur site dû au manque de capacité d'emmagasinement de la neige;
- ATTENDU QU' entre le 15 janvier et le 5 février 2018, la Ville a été autorisée à utiliser le site de dépôt à neige de l'arrondissement de Pierrefonds;
- ATTENDU QUE le 5 février 2018, la Ville a été informée que par les autorités de l'arrondissement de Pierrefonds que la Ville ne pouvait plus utiliser leur site puisque celui-ci devait dorénavant exclusivement accueillir de la neige de la ville centre et de ses arrondissements;
- ATTENDU QUE tous les dépôts à neige environnants sont pratiquement à capacité maximale et ne peuvent accueillir la neige provenant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE conséquemment, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a demandé d'urgence une dérogation temporaire au MDDEPLCC afin d'utiliser le site adjacent à l'autoroute 40 (lot no 1 558 415) à titre de dépôt à neige pour le reste de la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la demande de dérogation temporaire au MDDEPLCC pour l'utilisation du site d'élimination de neige adjacent à l'autoroute 40.

D'entériner les engagements suivants pris auprès du MDDEPLCC :

- 1) Tenir un registre d'utilisation pour chaque lieu temporaire d'élimination de neige (date, volume, provenance de la neige) et transmettre une copie au Ministère, au plus tard le 30 avril 2018;
- 2) Mettre en place un plan directeur de gestion de la neige pour les années à venir et le transmettre à la direction régionale;
- 3) Implanter des solutions permanentes d'élimination de neige et transmettre au Ministère un calendrier de réalisation des travaux devant mener à l'aménagement de nouveaux lieux pour l'élimination du volume supplémentaire qui aurait été utilisé durant la période de dérogation « temporaire ».

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

02-053-18	Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de Développement commercial (SDC)
------------------	--

ATTENDU QUE conformément au Règlement numéro 771, la Ville doit désigner un de ses représentants pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

De nommer monsieur Francis Juneau, conseiller, à titre de représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC) afin de siéger sur leur conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1. *DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES*

02-054-18	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

3456

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 684,10 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 pour l'achat d'un espace publicitaire de ¼ de page dans l'«Agenda du Collège édition 2018-2019» du Collège John Abbott à l'ordre de l'Imprimerie des Éditions Vaudreuil inc.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

02-055-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 février 2018;	<u>762 148,85\$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2018;	<u>359 641,48 \$</u>
Total :	<u>1 121 790,33 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 19 janvier 2018;	<u>244 563,93 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

02-056-18 Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2018

ATTENDU QUE la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ;

ATTENDU QUE suivant la réception du budget en date du 1^{er} décembre 2017, le Conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2018, sous réserve de l'ajustement à 2 500 \$ correspondant au montant de la subvention de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

<p>02-057-18 Augmentation temporaire de la marge de crédit pour les opérations courantes de 2 000 000 \$ à 7 000 000 \$ à la Banque de Montréal</p>
--

- ATTENDU QU' il est primordial pour l'administration municipale d'effectuer une saine gestion des liquidités de la municipalité;
- ATTENDU QUE malgré l'adoption tardive du budget d'agglomération, les dates de versement de la quote-part n'ont pas été reportées en conséquence;
- ATTENDU QUE les dates de versement des taxes municipales sont postérieures à celles des versements exigés par l'agglomération, soit le premier paiement dû à l'agglomération est exigé pour le 1^{er} mars 2018 et le premier versement de taxes municipales est dû pour le 21 mars 2018, ce qui diminue grandement les liquidités disponibles entre ces deux dates;
- ATTENDU QUE le scénario précédemment décrit se répètera lors du deuxième versement de la quote-part exigé pour le 1^{er} juin 2018, considérant que le deuxième versement de taxes est exigé pour le 21 juin 2018;
- ATTENDU QUE la Ville doit effectuer ses versements aux dates exigées autrement, celle-ci s'expose à des pénalités et intérêts de 15%, ce qui n'est pas souhaitable;
- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération précédent avait tenu compte de l'adoption tardive de leur budget en 2014 et avait prévu des mesures de report des versements de la quote-part;
- ATTENDU QUE la taxe d'eau et la taxe foncière sont facturées concurremment pour la première fois cette année, diminuant ainsi l'encaisse habituellement disponible en janvier ou février;
- ATTENDU QUE la Ville doit refinancer un emprunt de 1 179 500 \$ avant le 21 mars 2018, puisque le terme de 5 ans vient à échéance le 19 mars 2018 pour les règlements d'emprunt numéros 733 et 736;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite également débiter plusieurs projets d'infrastructures municipales, ce qui nécessite également des liquidités;
- ATTENDU QUE dû à sa bonne cote de crédit, la Ville a maintenant la possibilité d'augmenter le montant de la marge de crédit à 7 000 000 \$, à un taux approximatif de 4 % et ce sans frais administratif;
- ATTENDU QU' il est convenu avec la banque de réduire le seuil de crédit à 2 000 000 \$ dès la mi-juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le trésorier à obtenir auprès de la BMO Banque de Montréal, une modification au contrat relatif à la marge de crédit afin d'augmenter la limite de crédit à 7 000 000 \$.

D'autoriser le trésorier et le maire à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la convention de modification à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

**02-058-18 Désignation de signataires pour
les chèques et toutes autres
transactions bancaires**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

Les affaires bancaires de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (la Ville) sont transigées à la Banque de Montréal (la Banque). Madame le maire Paola Hawa, et le trésorier, directeur des Services administratifs, Monsieur Michael Finnerty sont autorisés à signer tout document relatif au compte de la Ville.

La Banque est autorisée à payer et à accepter tous chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés pour la Ville conjointement par Madame le maire Paola Hawa et le trésorier et directeur des services administratifs, Monsieur Michael Finnerty, et de plus, à accepter en dépôt aux billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets endossés pour et au nom de la Ville par ces mêmes personnes ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, << POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE >> ou toute autre mention équivalente.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Madame le maire, Paola Hawa, le maire suppléant est autorisé par le conseil à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du trésorier et directeur des services administratifs, Monsieur Michael Finnerty, le directeur général, monsieur Martin Bonhomme, est autorisé par le conseil à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**02-059-18 Avis d'expropriation – Partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec – Centre multifonctionnel**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'aménager un centre multifonctionnel sur une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec, qui servira à la fois de centre d'interprétation de la biodiversité, de chalet d'accueil pour le Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme et de centre communautaire municipal lequel sera intégré au bâtiment patrimonial que l'on y retrouve, afin de le mettre en valeur et d'en assurer la préservation;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié le 21 mars 2014, à l'encontre d'une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec, un avis d'imposition de réserve à cette fin;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié le 15 mars 2016 un avis de renouvellement de cet avis de réserve;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de devenir propriétaire de cet immeuble afin de procéder à la réalisation de son projet sans autre délai;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

1° Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue autorise, par la présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 000 mètres carrés, montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre François Houle portant le numéro 16824 de ses minutes et daté du 26 octobre 2015, aux fins d'y aménager un centre multifonctionnel, qui servira de centre d'interprétation de la biodiversité, de chalet d'accueil pour le Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme et de centre communautaire municipal, lequel sera intégré au bâtiment patrimonial que l'on retrouve sur ladite partie de lot, afin de le mettre en valeur et d'en assurer la préservation;

2° Que le Conseil municipal mandate le cabinet BÉLANGER SAUVÉ SENCRL aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'expropriation, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler;

3° Que le Conseil municipal autorise le directeur général à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution;

4° Que le Conseil municipal autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;

5° Que le Conseil municipal autorise le greffier, le greffier adjoint ou le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Le vote est demandé sur la résolution:

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Denis Gignac
Paola Hawa

Contre

Francis Juneau
Tom Broad
Yvan Labelle

Adoptée sur division.

11.3. AUTRES SUJETS

<p>02-060-18 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité environnement de la Ville</p>

ATTENDU QUE les mandats des membres des différents comités de la Ville venaient à échéance le 1^{er} février 2018;

ATTENDU QUE ces mandats sont renouvelables;

ATTENDU QUE la Ville est présentement en période de recrutement de membres pour les comités de Circulation et sécurité publique, Environnement et Développement communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat de deux (2) ans, membres du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

Paola Hawa, présidente	Malcom Keith Bridger
Ryan Young	Robert Hamilton
Ano Khatcherian	Stéphane Brunet – membre suppléant
Lorne Jackson	

Les personnes-ressources sont :

Conseiller en Urbanisme	Directeur général
-------------------------	-------------------

Monsieur Ryan Young mentionne que Mme Nicola Fleming ne souhaite pas renouveler son mandat au sein du Comité de l'Environnement.

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat de deux (2) ans, membres du comité de l'Environnement, à savoir :

Ryan Young, président
Lisa Zentner
Lise-Anne Briand
Nancy DiPaolo
Nicola Fleming (retrait)

Josée Lanouette
Benedicta Porter
Sherman P. Touchburn

Les personnes-ressources sont :

Ingénieur municipal et Développement durable Directeur général

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

02-061-18	Présentation et avis de motion du règlement numéro 748-1 modifiant le règlement numéro 748 concernant la prévention des incendies
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 748-1 modifiant le règlement numéro 748 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement relatif à la prévention des incendies afin de permettre l'intégration des mises à jour et des modifications apportées notamment au Code national de prévention des incendies. Ce règlement s'appliquera à tout le territoire de la municipalité.

02-062-18	Présentation et avis de motion du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 802 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures

municipales pour les années 2018 et 2019. Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées par ce règlement d'emprunt, une taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles de la municipalité.

02-063-18 **Présentation et avis de motion du règlement numéro 804 décrétant des dépenses pour des travaux de construction, de réfection d'infrastructures municipales et l'achat d'un système de déshumidification pour l'année 2018 et un emprunt de 2 241 004 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 804 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant des dépenses pour des travaux de construction, de réfection d'infrastructures municipales et l'achat d'un système de déshumidification et un emprunt de 2 241 004 \$. Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées par ce règlement d'emprunt, une taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles de la municipalité.

02-064-18 **Présentation et avis de motion du règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132 et I-136 et la zone commerciale C-144**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 sur les PIIA et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des normes d'aménagement durable applicables aux projets de développement et de redéveloppement dans les zones du parc industriel existant de la Ville (I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132 et I-136) et la zone commerciale C-144.

02-065-18 Adoption du projet de règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130 , I-132 et I-136 et la zone commerciale C-144

ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le 1^{er} juin 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encadrer les projets de développement et de redéveloppement du parc industriel existant;

ATTENDU QUE l'objectif visé consiste à rehausser l'image du parc immobilier et à inciter l'adoption de meilleures pratiques en termes d'aménagement durable dans ce secteur qui constitue une vitrine pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce projet de règlement ont préalablement été donnés par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le projet de règlement numéro 798-1 dont copie est jointe en annexe «A».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 28 février 2018 à 18 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

02-066-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique à tout le territoire de la Ville.

02-067-18 Adoption du projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique
--

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé *Règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*;

ATTENDU QUE le règlement numéro 533 régit notamment l'architecture des bâtiments, l'aménagement des aires de stationnement, la plantation et l'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des terrains privés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite resserrer les normes visant à maintenir et bonifier la canopée arborescente du territoire, permettre une gestion écologique des eaux de ruissellement en zone industrielle et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain;

ATTENDU QUE une présentation du projet et un avis de motion de ce projet de règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'ajouter un 2^e alinéa à l'article 4 du projet de règlement qui se lit comme suit :

«Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à une grande propriété à caractère institutionnel, ni à un terrain localisé dans un secteur de valeur exceptionnelle, un secteur de valeur intéressante ou un ensemble urbain d'intérêt tels qu'illustrés au plan 4 du Règlement de zonage.»

D'adopter le projet de règlement numéro 533-70 dont copie est jointe en annexe «B», incluant la modification ci-haut mentionnée de l'article 4.

De fixer l'assemblée de consultation publique le 28 février 2018 à 18 h 30 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

02-068-18 Présentation et avis de motion du règlement numéro 536-11 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'introduire des dispositions particulières applicables à la protection de la canopée arborescente

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 536-11 modifiant le règlement numéro 536 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'introduire des dispositions particulières applicables à la protection de la canopée arborescente à tout le territoire de la municipalité.

02-069-18 Adoption du règlement numéro 764-1 modifiant le règlement numéro 764 relatif à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'élargir sa portée à tout le bâtiment

ATTENDU QU' le conseil municipal de la Ville peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 764 tel que rédigé limite les interventions de la Ville aux façades des bâtiments;

ATTENDU QUE sur recommandation de l'administration municipale, le conseil souhaite élargir la portée du règlement à l'ensemble du bâtiment afin de permettre à l'autorité compétente de l'application dudit règlement d'intervenir lorsqu'un propriétaire n'entretient pas son bâtiment de manière à ce qu'il ne paraisse pas délabré, détérioré ou abandonné;

ATTENDU QUE le règlement s'applique dorénavant sur tout le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 764-1 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

02-070-18 Adoption du règlement numéro 803 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
--

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE conformément à la loi précitée, le conseil municipal a adopté le 10 février 2014, le *Règlement numéro 759 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, conformément aux articles 356 de la *Loi sur les cités et villes* et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 803 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 16 janvier 2018 au 12 février 2018;**
- **Liste des commandes du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018;**
- **Embauche d'une aide-bibliothécaire sur appel;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-071-18 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-12066*